

**AFRISTAT**  
**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE**  
**D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**PREMIERE REUNION DU COMITE DE DIRECTION**  
**BAMAKO : 26 ET 27 FEVRIER 1996**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La première réunion du Comité de Direction d'AFRISTAT s'est tenue les lundi 26 et mardi 27 février 1996, à Bamako au Mali, dans les locaux de l'hôtel Mandé.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Togo,
- les représentants des Banques Centrales (BCEAO et BEAC),
- un représentant de l'UEMOA.

Ont également participé aux travaux en tant qu'observateurs, des représentants du Ministère français de la Coopération, de l'INSEE, de la Caisse Française de Développement et d'EUROSTAT.

Etaient absents les représentants de la Guinée Equatoriale et du Tchad .

La liste des participants figure en annexe.

Après le mot de bienvenue de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, la réunion a été ouverte le lundi 26 février à 9 Heures par un discours de Monsieur Denis TRAORE, Commissaire au Plan de la République du Mali (voir en annexe). Ce discours a été précédé par un message de Monsieur le Ministre français de la Coopération, lu par Monsieur Christian GIRIER (voir en annexe).

### **Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité de Direction a adopté l'ordre du jour de la première réunion (voir en annexe).

### **Point 2 : Adoption des procédures de la réunion**

En attendant l'adoption de son règlement intérieur, le Comité de Direction a arrêté les procédures de fonctionnement de sa première réunion. C'est ainsi qu'il a décidé à titre dérogatoire et transitoire de considérer tous les Etats signataires comme membres d'AFRISTAT avec voix délibérative et possibilité pour leurs représentants d'être élus aux différents postes des organes d'AFRISTAT.

### **Point 3 : Election du Président du Comité de Direction**

Le Comité de Direction a procédé à l'élection de son Président en la personne de Monsieur Joseph TEDOU, Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Cameroun pour un mandat de deux ans, conformément à l'article 10 du Traité AFRISTAT.

Le Comité de Direction a aussi élu deux rapporteurs pour la réunion : Madame SIDIBE Fatoumata DICKO, Directeur National de la Statistique et de l'Informatique du Mali et Monsieur Jean-Paul TOTO, Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques du Congo.

#### **Point 4 : Rapport d'activités**

Le Comité de Direction a approuvé le rapport d'activités présenté par le Directeur Général.

#### **Point 5 : Point sur les procédures de ratification**

Le Comité de Direction a fait le point sur l'avancement des procédures de ratification au niveau des Etats signataires du Traité :

- Etats ayant achevé toutes les procédures de ratification : Burkina Faso, Guinée Equatoriale, Mali, République Centrafricaine, Sénégal et Togo,
- Etats ayant achevé les procédures de ratification mais dont les instruments ne sont pas parvenus au Gouvernement malien : Cameroun, Niger,
- Etats dont le dossier de ratification est au niveau de l'Assemblée Nationale : Bénin, Comores, Côte d'Ivoire,
- Etats où les procédures de ratification viennent d'être entamées : Congo, Gabon, Tchad.

Le Comité de Direction a adressé ses remerciements aux Autorités Maliennes pour les efforts accomplis dans le suivi des ratifications et l'a prié de bien vouloir poursuivre les contacts diplomatiques nécessaires auprès des pays n'ayant pas achevé les procédures de ratification.

Le Comité de Direction a insisté sur la nécessité pour les Etats membres d'achever les procédures de ratification le plus tôt possible.

A cet effet, il a adopté une recommandation pour la réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT qui doit se tenir en avril 1996 (voir en annexe).

#### **Point 6 : Examen du programme de travail pour 1996**

Outre les activités d'ordre institutionnel et administratif, le programme de travail comprend les activités techniques dans les domaines des statistiques de prix, des statistiques d'entreprises et de la comptabilité nationale.

Le Comité de Direction a approuvé ce programme de travail et a demandé qu'il soit complété par les points suivants :

- une priorité donnée à la production de statistiques sur le secteur informel et à une meilleure intégration de ces informations dans les comptes nationaux ainsi qu'à la mise au point de méthodes permettant l'élaboration de comptes provisoires et de comptes prévisionnels,
- au niveau des statistiques de prix, le Comité de Direction souhaite qu'un projet d'harmonisation des indices de prix dans les pays d'Afrique Centrale puisse être mis en oeuvre en suivant l'expérience développée dans les pays de l'UEMOA et il invite

deux pays au moins d'Afrique Centrale à présenter une demande auprès de la France et de l'Union Européenne.

Par ailleurs, le Comité a demandé à la Direction Générale d'AFRISTAT :

- d'organiser conjointement avec le groupement d'intérêt scientifique DIAL (Développement des Investigations sur l'Ajustement à Long terme) et EUROSTAT un séminaire sur les statistiques du secteur informel dans les pays d'Afrique Subsaharienne et de l'Océan Indien,
- de recueillir les données statistiques sur les Etats membres disponibles dans les archives.

### **Point 7 : Examen du projet de budget 1996-1998**

Le Comité de Direction a pris acte du budget 1996 et a décidé d'examiner le projet de budget 1997 au cours de la deuxième réunion prévue en février 1997.

Le budget 1998 qui présente les dépenses de fonctionnement d'une année courante, après la période transitoire de lancement de l'Observatoire doit être adopté lors de la troisième réunion du Comité de Direction au quatrième trimestre 1997.

Le Comité de Direction a demandé au Directeur Général de prendre les dispositions appropriées pour que les budgets détaillés de 1997 et de 1998 et les programmes de travail annuels soient transmis suffisamment à temps aux membres du Comité de Direction.

### **Point 8 : Examen du Projet de schéma de financement**

Sur la base du schéma de financement proposé, à savoir :

- financement de la période transitoire (1996-1997) par la France et un autre bailleur de fonds,
- financement de la période de croisière (1998-2005) à partir des revenus du Fonds AFRISTAT, le Fonds AFRISTAT étant abondé pour l'équivalent de 1,5 milliard de Francs CFA par la France et pour 1,85 milliards de Francs CFA par les Etats membres d'AFRISTAT,

le Comité de Direction a insisté sur la nécessité pour les Etats membres de verser leur quote part du capital du Fonds, soit 132,145 millions de Francs CFA le plus tôt possible.

A cet effet, il a adopté une recommandation pour la réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT qui doit est prévue au mois d'avril 1996 (voir en annexe).

## **Point 9 : Mise en place des organes d'AFRISTAT**

Le Comité a pris les décisions suivantes nécessaires à la mise en place progressive des divers organes prévus par le traité portant création d'AFRISTAT :

1. S'agissant de la composition du Comité de Direction, et plus précisément de la cooptation prévue par l'article 19 du Traité AFRISTAT de deux personnalités ressortissant d'Etats membres choisies en raison de leurs compétences, le Comité a remis cette décision à sa prochaine réunion (février 1997). Les propositions de personnalités à retenir pour une éventuelle cooptation devront être envoyées à la Direction Générale d'AFRISTAT, pour centralisation, avant le 31 octobre 1996.

S'agissant de la désignation des deux représentants des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, il a été convenu, au titre de la phase transitoire de lancement d'AFRISTAT (1996-1997), de confier au Président du Comité d'obtenir la désignation, avant le 31 octobre 1996, des deux membres représentants l'un la Caisse Française de Développement, l'autre un des principaux bailleurs de fonds assurant le financement de cette phase transitoire.

2. S'agissant du Conseil Scientifique, le Comité a désigné ses deux représentants à savoir le Chargé de mission responsable de la Division de la Statistique et des Etudes Economiques de la République Centrafricaine et le Directeur de la Prévision et de la Statistique du Sénégal.

Les deux représentants des utilisateurs prévus par le Traité et les deux professeurs spécialistes de sciences économiques ou sociales seront désignés par le Président du Comité à partir de propositions qui devront parvenir au siège d'AFRISTAT avant le 30 juin 1996.

Le Président du Comité de Direction prendra contact avec les autorités compétentes de l'U.E.M.O.A. et de la C.E.M.A.C. pour que celles-ci désignent leurs représentants en tant qu'organismes d'intégration régionale, et avec EUROSTAT et la Banque Mondiale pour que ces organisations internationales désignent chacune un représentant conformément à l'article 27 du Traité portant création d'AFRISTAT.

L'INSEE est prié de proposer, avant le 30 juin 1996, deux noms de personnalités qualifiées au titre des ressortissants des Etats ayant des accords particuliers de coopération avec AFRISTAT.

Le directeur de la division de statistiques de la C.E.A. et le directeur des études économiques de la B.A.D., membres ès-qualités, compléteront le Conseil Scientifique de 14 personnes prévu par le Traité.

Le Président du Comité nommera officiellement ces personnes et arrêtera la liste des membres du Conseil dont le mandat, à titre provisoire, sera limité à deux ans.

3. S'agissant du choix du Directeur Général Adjoint, il sera effectué selon les modalités et le calendrier suivants :

- Le Directeur Général d'AFRISTAT lancera un appel à candidatures parmi tous les Etats membres au plus tard le 30 juin 1996
- Les candidatures seront reçues et enregistrées au siège d'AFRISTAT avant le 31 décembre 1996
- Le Comité de Direction de février 1997 examinera les candidatures et proposera un candidat au Conseil des Ministres du mois d'avril 1997 qui statuera conformément au Traité.

4. S'agissant du Comité de sélection des experts, le Comité de Direction a désigné comme représentants le Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques du Gabon et le Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux du Niger.

Ce Comité comprendra outre le Directeur Général et, dès sa nomination, le Directeur Général Adjoint, les deux représentants désignés ci-dessus et deux représentants des Etats ayant passé des accords particuliers de coopération avec AFRISTAT. A ce titre, le Ministère Français de la Coopération désignera deux personnalités représentant la France avant le 30 juin 1996.

5. Le Comité de Direction demande au Directeur Général de prendre les dispositions appropriées pour le recrutement des experts, des assistants techniques et du personnel local selon les modalités précisées dans le traité portant création d'AFRISTAT, l'échéancier arrêté par le Comité et dans la limite des crédits disponibles.

6. Le Comité a désigné le Directeur de la Statistique des Comores, le Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques du Congo et le Directeur de la Statistique du Togo pour le représenter au sein de la Commission de Contrôle de l'exécution du Budget. Cette commission sera complétée par les deux représentants des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Le Comité a fixé à deux ans la durée du mandat des membres de cette commission.

7. S'agissant de la désignation du Commissaire aux comptes, le Comité de Direction a demandé au Directeur National de la Statistique et de l'Informatique du Mali de proposer au moins quatre dossiers de candidatures qui seront examinés lors de la deuxième réunion du Comité de Direction.

8. Le Comité propose pour la mise en place des organes d'AFRISTAT le calendrier suivant, s'étendant sur les deux années transitoires 1996 et 1997 :

Février 1996 : 1ère réunion du Comité de Direction

Avril 1996 : 1ère réunion du Conseil des Ministres

Janvier 1997 : 1ère réunion du Conseil Scientifique (examen des orientations à moyen terme préparées par la Direction Générale)

Février 1997 : 2ème réunion du Comité de Direction (examen du budget 1997, adoption des orientations à moyen terme, mise en place des organes, choix du commissaire aux comptes, examen des candidatures pour le poste de Directeur Général Adjoint)

Avril 1997 : 2ème réunion du Conseil des Ministres (adoption des textes définitifs, choix du Directeur Général Adjoint)

Septembre 1997 : 2ème réunion du Conseil Scientifique (réunion ordinaire)

Novembre 1997 : 3ème réunion du Comité de Direction (réunion ordinaire, arrêt des comptes 1996, budget 1998)

**Point 10 : Adoption des textes à soumettre au conseil des Ministres d'AFRISTAT**

Le Comité de Direction a décidé de soumettre les documents suivants à l'attention de la première Réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT :

- le rapport d'activités du Directeur Général,
- le présent relevé de conclusions et les documents annexés notamment le programme de travail 1996, les prévisions budgétaires 1996-1998, le schéma de financement et les recommandations et motions de remerciements.

Le Comité de Direction demande à son Président de présenter ces documents au Conseil des Ministres d'AFRISTAT d'avril 1996.

Le présent relevé de conclusions du Comité de Direction a été adopté à l'unanimité.

Fait à Bamako le 27 février 1996

Pour le Comité de Direction

Le Président

Joseph TEDOU